

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1762

présenté par

M. Fiévet, M. Batut, M. Marion, M. Vignal, M. Sorre, Mme Lemoine, M. Travert, M. Bordat,
Mme Métayer, M. Zulesi, Mme Genetet, Mme Saint-Paul et M. Larsonneur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée à l'accélération de la recherche et du développement portant sur les canons électromagnétiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les canons électromagnétiques démontrent d'une efficacité sans égale. Ils permettent en effet d'atteindre une distance de tir supérieure d'environ 200km avec une vitesse elle aussi plus élevée, entraînant inévitablement une plus grande efficacité de destruction au moment de l'impact. De plus, cette technologie permettrait de ne plus utiliser de poudre explosive.

Toutefois, l'utilisation de canons électromagnétiques nécessite une très grande puissance électrique.

En ce sens, il est donc nécessaire de promouvoir les recherches et le développement portant sur les canons électromagnétiques.